



Laconnex

Législature 2015-2020
Séance du 21 mars 2016

**PROPOSITION DE DELIBERATION
EN VUE DE L'ADOPTION D'UN REGLEMENT RELATIF AU CIMETIERE**

Vu la loi sur les cimetières, du 20 septembre 1876 ;

Vu la loi sur l'état civil, du 19 septembre 1953 ;

Vu l'ordonnance fédérale sur le transport et la sépulture de cadavres présentant un danger de contagion ainsi que le transport des cadavres en provenance ou à destination de l'étranger, du 17 juin 1974 ;

Vu l'ordonnance fédérale sur l'état civil, du 28 avril 2004 ;

Vu le préavis du Département de la sécurité et de l'économie ;

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 9 OUI, soit à l'unanimité des présents

1. d'abroger le règlement du cimetière de Laconnex, du 6 septembre 1999
2. d'abroger le règlement du columbarium de Laconnex, du 6 septembre 1999
3. d'adopter le règlement du cimetière de Laconnex, comme annexé.

Le délai pour demander un référendum expire le 9 mai 2016.

Laconnex, le 21 mars 2016

Hubert Dethurens, maire